

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04/11/2025

TARIFS DIVERS

1. Perte de clé et de badge : valeur de remplacement
2. Perte de Clé d'ascenseur : 10 €
3. Carte de self : 5.00 €
4. Perte carnet de correspondance ou équivalent : 2.50 €
5. Perte ou dégradation documents CDI : valeur de remplacement
6. Viabilisation : tarif en vigueur
7. Frais postaux : tarif en vigueur
8. Prestation café/thé : 0.50 € / unité
9. Photocopie : 1 €
10. Événements exceptionnels ; remise de prix aux élèves ; cadeaux départs personnels (retraite ou mutation) ; etc :
maximum 40 €/pers
11. Mise à disposition de locaux : selon le tarif de la convention CD14
12. Autres dégradations

✓ Matériels divers, vitres, mobilier, vaisselle, etc...: valeur de remplacement

✓ Logement de fonction loué en contrat d'occupation précaire : Le locataire doit veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe.

A ce titre, il doit assurer l'entretien normal du logement et de ses éléments d'équipement, ainsi que les menues réparations nécessaires à moins qu'il ne prouve qu'elles sont dues à la vétusté, à une malfaçon ou à la force majeure.

A défaut, le collège peut exiger les sommes correspondantes aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

13. Manuels scolaires

Manuels abîmés : facturation par niveau de dégradation

✓ **Évaluation** (en début et en fin d'année scolaire) de l'état des livres effectuée par les assistants d'éducation et cosignée par l'enfant et ses parents. **7 états : neuf, très bon état, bon état, moyen, mauvais état, inutilisable, perdu**

✓ Un niveau de dégradation est toléré

✓ A partir de 2 niveaux de dégradation, la pénalité facturée sera de 1/5ème du prix du manuel neuf

✓ A partir de 3 niveaux de dégradation, la pénalité facturée sera de 2/5ème du prix du manuel neuf

✓ A partir de 4 niveaux de dégradation, la pénalité facturée sera de 3/5ème du prix du manuel neuf

✓ A partir de 5 niveaux de dégradation, la pénalité facturée sera de 4/5ème du prix du manuel neuf

✓ Manuels perdus ou détruits : au tarif de remplacement du manuel neuf.